

Championnat de France d'Agility

Conditions de participation et de sélection 2014 (jeunes conducteurs)

1. Conditions de participation à la coupe régionale

- a) Une seule condition : être possesseur d'une licence jeune conducteur.
- b) Un chien ne peut participer qu'avec un seul jeune conducteur dans une même classe (poussin ou junior).

2. Conditions de participation au championnat régional

- a) 3 qualificatifs Excellent ou Très Bon en agility Poussin 2 ou Junior 2, sans obligation de juges différents, depuis le sélectif régional de l'année précédente.
- b) Si le jeune a changé de classe (de poussin à junior) depuis le dernier championnat régional jeune, les résultats obtenus en Poussin 2 seront comptabilisés.
- c) Tous les résultats du jeune conducteur sont pris en compte, quelque soit le chien conduit dans l'année.

3. Conditions de sélection pour la coupe de France

- a) Être possesseur d'une licence jeune conducteur.
- b) 3 qualificatifs Excellent ou Très Bon obtenus dans une épreuve agility entre la coupe régionale de l'année précédente et la date de clôture d'inscription à la Coupe de France.

4. Conditions de sélection pour le championnat de France

- a) Avoir participé au championnat régional de l'année en cours, dans la même classe et avec le même chien, sans obligation de résultat.
- b) Une élimination sur une manche du championnat régional est comptabilisée par 50 points de pénalité.

5. Vainqueurs de la finale de l'année précédente

- a) Les champions de France de l'année précédente sont qualifiés d'office dans leur catégorie et leur classe d'âge. Ils arrivent à la finale avec 0 pénalités.
- b) Les champions peuvent participer au sélectif régional sans remettre en cause leur participation à la finale. Leur classement n'entre pas en jeu dans l'attribution des places sélectives.
- c) Si le champion de l'année précédente a changé de classe (poussin en junior) entre le championnat régional de l'année précédente et celui de l'année en cours, le jeune doit participer au championnat régional dans sa nouvelle classe pour obtenir sa participation à la finale.

6. Transmission des dossiers

NOTA : En raison de la règle (4.a), il est impératif de rentrer l'ensemble des coordonnées du chien.

Dans la semaine suivant le championnat régional, le CTR transmettra le dossier complet des personnes remplissant les conditions de participation à :

Jean-Denis Devins
56 rue des Tilleuls
57100 Manom

avec, pour chaque jeune sélectionné :

- la feuille d'acceptation de participation dûment complétée et signée par son responsable légal.

7. Transmission des données

Le fichier de sauvegarde réalisé par PROGESCO doit être envoyé pour courrier électronique à :

jeandenis.devins@gmail.com

Version	Commentaires
2004-03-07b.odt	1ère version publique
Version actuelle	1.b) Correction « dans une même classe ». Changement de nom de fichier.